



Assemblée générale

Distr. limitée
18 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire

et des secours en cas de catastrophe fournis

par l'Organisation des Nations Unies

y compris l'assistance économique spéciale :

assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Mozambique, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname et Uruguay : projet de résolution

Secours humanitaires et aide au relèvement et au développement pour le Timor oriental

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Îles Salomon, Micronésie (États fédérés de), Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée, Samoa, Tonga, Ukraine et Vanuatu

